



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

TRANS/WP.29/738
31 août 2000

FRANCAIS
Original : ANGLAIS
et FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Forum mondial sur l'harmonisation des règlements
concernant les véhicules (WP.29)

PROJET DE COMPLEMENT 13 AU REGLEMENT No 54

(Pneumatiques pour véhicules utilitaires)

Note : Le texte reproduit ci-après a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa quinzième session, suite à la recommandation du WP.29 à sa cent vingt et unième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/2000/37, sans modification (TRANS/WP.29/735, par. 116).

Annexe 5, Deuxième partie, Tableau B, ajouter à la fin une nouvelle dimension du pneumatique, comme suit :

"

Désignation du pneu <u>1</u> /	Code pour la largeur de la jante de mesure	Diamètre nominal de la jante d (mm)	Diamètre extérieur D (mm) <u>2</u> /		Grosueur S du boudin (mm) <u>3</u> /
			Normal	Neige	
..... 37x12,50 R 17LT 10.00 432 928 934 318

"
